



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PV N. 6

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MM. BALESTRAT CHRISTIAN - DUGENY RODOLPHE - COUTURAUD CORENTIN – RADIN SAMUEL

EXCUSES : MM VILLENEUVE MICHEL – FRACHET OLIVIER – DUFOSSET ALEXANDRE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat(Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.**

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

Carton Vert Attitude +

Lors des 2 premières journées de championnat les membres de la Commission des Jeunes se sont déplacés sur les rencontres suivantes pour vérifier et venir en aide aux clubs pour le déroulement de l'action.

Journée du 17/09 :

**U15 D2 Poule A : Ent Ambazac/Folles - Ent Beaune-les-Mines/Bonnac
U15 D1 Poule A : USA Condat Sur Vienne – SC Verneuil Sur Vienne 1**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Journée du 24/09 :

**U17 D1 : USSE Couzeix/Chaptelat – AS Aix sur Vienne
SA Le Palais Sur Vienne – CS Feytiat**

U17 D2 :

**CS Feytiat 2 – Ent Château/Ne/Eymout
US Limoges US Bastide – Ent Isle/Condat**

De nouvelles visites seront effectuées dans les clubs lors des compétitions.

CATÉGORIE U15

U15 D2 Poule A:

MATCH N°51933.1 SC Verneuil /Vienne 2 – Ent AFP/Auren-Rous du 24/09

Vue le mail de AFP Limoges notifiant son forfait,
La commission,
: Enregistre le résultat :.

Ent AFP/Auren-Rous : 0 (- 1 pt) / SC Verneuil Sur Vienne : 3 (3 pts).

Le club de l'AFP sera débité de la somme de 27 € pour son 2^{ème} Forfait.

CATÉGORIE U17

Engagé U17 D1 :

MATCH N°51866.1 Limoges Alouette FCRG 1 / Sc Verneuil Sur Vienne 1

Le club de Alouette Limoges sera débité de la somme de 50 € pour résultat non saisie et non présentation ou absence de tablettes

Le club de Limoges Alouette FCRG doit retourner la feuille de match dans les meilleurs délais au district de la Haute-Vienne.

Critérium U15 foot à 8 :

Délai d'inscription : 30 septembre 2022.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Coupe U19 :

A ce jour, 7 équipes inscrites .

Coupe U17 :

Tirage du tour préliminaire le 4/10/22

Tour préliminaire le 22 octobre 2022

25 équipes engagées

Coupe U15 :

Tirage du tour préliminaire le 4/10/22.

Tour préliminaire le 12 novembre 2022

33 équipes engagées

Fin de séance 19h00

Prochaine réunion de la Commission des jeunes le mardi 04 octobre 2022 à 18h

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFOSSET Alexandre

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI